

vos mystères qu'il a préservés de la profanation. Accordez, Seigneur, le repos éternel à celui sous la conduite duquel nous avons goûté les douceurs d'une sécurité et d'une tranquillité constante.

Qu'il vive éternellement avec vous cet homme qui vivra toujours dans notre esprit par le souvenir de sa bonté dans le gouvernement et de sa valeur dans la guerre.

FIN

RÉPONSES

La Marguerite. (I, II, 6.)—C'est au commencement de ce siècle que la marguerite a fait son apparition au Canada.

On lit à ce propos dans la GAZETTE DE QUÉBEC du premier juillet 1813 :

“ Les prairies dans les environs de cette ville ont maintenant une apparence des plus belles quoique triste pour ceux qui en connaissent la cause.

“ La plante appelée Marguerite qui est maintenant en fleur a banni presque toute la bonne herbe des Prairies. Toutes les tentatives pour la détruire et l'empêcher de se répandre ont été inutiles. Les labours et la culture la plus soignée ont été suivis d'une récolte de cette plante plus abondante qu'auparavant. Les amis de l'agriculture et de la prospérité générale rendraient un service important au voisinage de cette ville en indiquant quelque moyen efficace et généralement praticable de détruire cette plante pernicieuse et de l'empêcher de croître à l'avenir.”

La traite des boissons enivrantes. (I, II, 10.)—Par arrêté du Conseil d'Etat, donné à St-Germain en Laye le 10 mai 1678, le roi ordonna à Frontenac, à l'intendant et au Conseil Supérieur de faire assembler vingt des principaux et plus anciens habitants du pays, afin de connaître leur avis sur le commerce qui se faisait avec les sauvages en vins et eau de vie.

Le 10 octobre, le Conseil désigna ceux qui devaient faire partie de cette assemblée. On trouve leurs noms au vol. II, p. 248 des JUREMENTS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR. Les voici : MM. d'Ailleboust, Dugué, Le Ber, Berthelot, de Repentigny, Boucher, Sorel, Berthier, Saint-Ours, Verchères, Crevier, La Touche, St-Pierre, Duplessis, Saint-Romain, de Becancour, Charron, Wallon, des Coulombiers et Jolliet.

Le 26 octobre 1678, il est représenté au Conseil (ibid p. 253, vol. II) que MM. Boucher, d'Ailleboust et St-Pierre ne se sont pas rendu